

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 10 septembre 2012, à 19 heures à laquelle étaient présents les conseillers suivants : Rock Morin, Daniel Paquette, Louis Proulx, Yvan Verville et Michel Desrochers. Était également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard.

Absences motivées : Le maire Daniel Rancourt et la conseillère Denise Dubois.

1. Ouverture de la séance par Yvan Verville qui préside la réunion.

2012-09-143

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le conseiller Yvan Verville, en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012;
4. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 186 509,57 \$;
 - Liste des salaires au montant de 56 925,41 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2012;
7. Vente des parties de lot épars numéro 43-1, 44-1, 45-1 et 46A-1 du rang 6, canton Royal-Roussillon;
8. Adoption du règlement d'emprunt No 12-158 pour la pose de traitement de surface - Rue Fortin-les-Berges;
9. Avis de motion pour l'adoption du projet de règlement No 12-159 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
10. Adoption du projet de règlement No 12-159 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
11. Demande de dérogation mineure – mesdames Lynda Lafrenière et Sylvie Bouffard;
12. Remboursement inscription hockey (réf. : Madame Nathalie Parent);
13. Régie intermunicipale des incendies de Roussillon;
14. Soumission Chevrolet S10, 1995;
15. Demande du Café Elkoza;
16. Rapport des comités;
17. Questions diverses :
 - a) Chemin Fortin-les-Berges;
 - b) Collecte annuelle des encombrants;
 - c) Aréna – glace;
 - d) Bingos;
 - e) Zamboni;
 - f) Rue Principale;
 - g) Baies vitrées;
 - h) Fortin-les-Berges;
 - i) Chemin Lépine;
 - j) Congé de taxes résidentielles;

- k) Parc Tembec;
 - l) Piscine;
 - m) Ligne jaune;
 - n) CPE;
 - o) Signature de l'acte d'échange avec Transport Gélinas inc.;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 7, 8, 17c), 17d), 17e), 17f), 17g) 17h), 17i), 17j), 17k), 17l), 17m) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-09-144

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2012-09-145

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Listes des chèques au montant de 186 509,57 \$;
- b) Liste détaillée des salaires au montant total de 56 925,41 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Madame Annie Beaulieu informe les membres du conseil qu'elle aura cinq (5) places en garderie chez elle et demande à la Ville la possibilité d'avoir une subvention.

6. **Correspondance reçue et envoyée d'août 2012**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'août 2012.

2012-09-146

9. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 12-159 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Desrochers qu'un projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Macamic sera présenté en vue de son adoption. Le projet de règlement est remis aux élus.

2012-09-147

10. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 12-159 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu à l'unanimité :

QUE : Le projet de règlement No 12-159 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Macamic soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2012-09-148

11. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MESDAMES LYNDA LAFRENIÈRE ET SYLVIE BOUFFARD**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal L'Écho, édition du 24 août 2012, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 6, 1^{re} Avenue Ouest, propriété de mesdames Lynda Lafrenière et Sylvie Bouffard;

Considérant que cette dérogation vise à régulariser la situation afin de pouvoir vendre ladite propriété ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par mesdames Lynda Lafrenière et Sylvie Bouffard, sur la propriété du 6, 1^{re} Avenue Ouest, Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal avec une largeur de 7,43 mètres au lieu de 9,7 mètres et avec une marge latérale de 1,78 mètre au lieu de 4,5 mètres, tel que décrit au tableau 2 du règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.

- Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés avec une superficie totale de 122,7 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés, tel que décrit au tableau 2 du règlement No 07-080 de la Ville de Macamic

Adoptée à l'unanimité.

2012-09-149

12. **REMBOURSEMENT INSCRIPTION HOCKEY**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La municipalité procèdera aux remboursements de la surcharge facturée aux résidents de la ville de Macamic par rapport à ceux de la ville de La Sarre, et ce, pour les inscriptions des jeunes à l'Association du hockey mineur de La Sarre.

2012-09-150

13. **RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon dans sa démarche auprès de la Commission municipale du Québec concernant la récupération des sommes dues en regard à l'entente signée pour le service de désincarcération sur le territoire d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2012-09-151

14. **SOUMISSION CHEVROLET S10 1995**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de monsieur Alain Morneau au montant de 325 \$, plus taxes pour la vente du camion Chevrolet S10 1995.

QUE : Le surintendant des travaux publics, monsieur Richard Michaud, soit autorisé à signer les documents requis afin de procéder au transfert de propriété du véhicule auprès de la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité.

2012-09-152

15. **CAFÉ ELKOZA**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

- QUE : La Ville de Macamic accepte le projet de madame Nancy Sénéchal à l'effet d'installer un bateau appartenant à monsieur Émile Bélanger sur le terrain nord adjacent au chalet Multi-Services tel que proposé sur le croquis déposé aux élus;
- QUE : La participation de la Ville à ce projet portera essentiellement à creuser le talus afin d'installer le bateau à l'endroit désiré et à remettre le terrain en bon état;
- QUE : La Ville de Macamic accepte de louer au Café Elkoza, pour la valeur symbolique de 1\$/année, la parcelle de terrain qui sera utilisée pour l'installation du bateau;
- QUE : Les frais de transport du bateau jusqu'à son emplacement et de retour à son propriétaire le cas échéant, les assurances requises, tant pour le transport du bateau, que pour la sécurité des visiteurs sur le bateau et la responsabilité civile et autres seront à la charge du Café Elkoza;
- QUE : Le Café Elkoza devra prendre toutes les dispositions requises auprès des autorités concernées pour l'obtention des permis nécessaires pour le transport du bateau sur le réseau routier;

Adoptée à l'unanimité.

16. **Rapport des comités**

Aucun rapport.

17. **Questions diverses :**

2012-09-153

a) **CHEMIN FORTIN-LES-BERGES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

- QUE : La Ville de Macamic accepte la demande de messieurs David Fortin et Raymond Therrien pour la prolongation du chemin Fortin-les-Berges à partir du rond point ouest, et ce, selon les spécifications qui seront données par le surintendant des travaux publics, monsieur Richard Michaud;
- QU' : Il sera interdit par contre que la continuité et la finalité du chemin débouche sur le chemin Lépine, donc ce chemin devra rester sous forme de « cul de sac »;
- QUE : La Ville de Macamic accepte le branchement des services d'aqueduc et d'égout des demandeurs sur ses réseaux, mais le tout à leurs frais, et ce, pour la desserte des terrains des demandeurs;

QUE : Le coût des travaux de construction des services d'aqueduc et d'égout sera à la charge des demandeurs pour la desserte de leurs nouveaux terrains;

QUE : Les tarifs annuels en vigueur pour la desserte de l'eau potable et des égouts seront facturés aux propriétaires des terrains dès qu'il y aura une construction sur chacun des terrains desservis;

Adoptée à l'unanimité.

2012-09-154

b) **COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QU' : À compter de 2013 il y aura deux (2) collectes des encombrants, soit une (1) au printemps et une (1) à l'automne.

Adoptée à l'unanimité.

c) **Centre Joachim-Tremblay**

Le conseiller Daniel Paquette demande que les copies des reçus pour l'affûtage des couteaux de la zamboni au Centre Joachim-Tremblay soient remises à la municipalité à chaque fois afin de pouvoir contrôler le nombre d'affûtages effectué durant la saison par le gestionnaire privé.

2012-09-155

n) **DEMANDE DE SUBVENTION – MADAME ANNIE BEAULIEU**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QU' : Une subvention de 250 \$ par année, si l'exploitation de l'entreprise existe toujours pour lesdites années concernées, et ce, pour une période de trois (3) ans maximum, soit versée à madame Annie Beaulieu pour sa garderie en milieu familial. La subvention sera versée à l'échéance des 12 mois de chaque année visée.

Adoptée à l'unanimité.

2012-09-156

o) **SIGNATURE DE L'ACTE D'ÉCHANGE AVEC TRANSPORT GÉLINAS INC.**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le directeur général, monsieur Denis Bédard est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic, le contrat notarié concernant l'acte d'échange de parcelles et de terrains sur la 2^e Avenue Est et la 1^{re} Rue Est entre la Ville de Macamic et Transport Gélinas inc.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Période de questions**

Aucune question.

2012-09-157

19. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 15.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Yvan Verville, conseiller
et président de l'assemblée